



## Règlement

Art 1 : Le 4X organisé par l'ASAG VTT est ouvert aux licenciés de plus de 12 ans (autorisation parentale signée obligatoire pour les mineurs).

Art 2 : La compétition est exclusivement ouverte aux vélos de type « VTT » et se déroule dans un esprit sportif de « Fair Play ».

Art 3 : Chaque concurrent sera couvert par son assurance. L'organisation décline toutes responsabilités en cas de chutes, d'accidents liés à la santé, de vols ou de dégradations effectués par les participants.

Art 4 : Les participants s'engagent à respecter les consignes de sécurité données par les organisateurs sous peine d'exclusion. L'organisation se réserve le droit de modifier le règlement de l'épreuve.

Art 5 : Le port des protections suivantes est obligatoire : le casque bol minimum, les gants longs, vêtements longs obligatoire. Le port de genouillères, coudières et une protection dorsale est vivement conseillé!!

Art 6 : Bulletin d'inscription à renvoyer avant le :

**Avant le 20 Mars dernier délai**



## Fiche d'inscription

Nom : .....  
Prénom : .....  
Adresse : .....  
Ville : .....  
Code Postal : .....  
E-mail : .....  
Date de naissance : .....  
Tel : .....  
Nom du club : .....  
Meilleur(s) résultat(s) : .....

**Licence ou certificat médical de moins de trois mois obligatoire.**

Je joins un chèque de 14 euros  
à l'ordre de l' ASAG VTT - 18€ sur place.

Autorisation parentale pour les mineurs:

Madame ou Monsieur ..... autorise leur fils  
ou fille..... a participé à la  
compétition de l'ASAG VTT.

Signature :

**Fiche d'inscription a renvoyer avant le 20 Mars chez Mr  
AGUESSE Thibaut  
5 Chemin de la basse Bouguinière  
44340 BOUGUENNAIS  
Tel : 06 70 98 02 87**